



VILLE de HOUDAN

Affaire suivie par :
Irène DUARTE
Secrétariat Général
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART
Maire de Houdan
A
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Houdan, le mardi 13 décembre 2022

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mardi 20 décembre 2022 à 20 heures 30

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

La séance est ouverte au public et sera diffusée en direct via la page Facebook de la Ville.

ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 NOVEMBRE 2022.

1. FINANCES :

- Décision modificative n° 4 sur le budget principal de la Ville.

2. AFFAIRES SCOLAIRES :

- revalorisation des tranches du quotient familial,
- revalorisation des tarifs périscolaires de restauration et de garderie,
- revalorisation des tarifs des repas pour les enfants allergiques,
- fixation coût réel d'un repas scolaire,
- fixation coût réel d'une garderie,
- frais d'écologie,
- participation aux frais de scolarité de l'école Jeanne d'Arc des élèves résidant à Houdan.

3. VIE ASSOCIATIVE :

- Demande de subvention de l'Association Sportive du Collège François Mauriac de Houdan pour un séjour de ski 2023.

4. PARTENARIAT :

- avenant à la convention d'adhésion au programme Petites Villes De Demain.

5. RESSOURCES HUMAINES :

- Remboursement des frais de formation par la ville de Dreux.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES :

- groupement de commandes assurances IARD avec le CIG.

7. SECURITE :

- protection inondations- convention pour l'installation d'une sirène.

Je vous propose, à l'issue de cette séance, de nous retrouver autour d'un petit repas convivial, afin de clôturer cette année 2022.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments distingués



Jean-Marie TETART,
Maire.